

Procès-Verbal du Conseil général du 4 décembre 2025

M. Olivier Ray, le Président, ouvre la séance à 20h00.

Avant de procéder à l'appel des membres, il salue la présence de plusieurs membres de la Jeunesse, venus assister à cette séance en qualité d'auditeurs. Il leur souhaite la bienvenue et se réjouit de leur présence, les invitant à profiter de ce moment de vie communale et des échanges portant sur les affaires du village.

Le Président donne ensuite quelques nouvelles concernant les habitants de la commune.

Depuis la dernière séance du Conseil général du mois de juin, aucune naissance n'a été enregistrée. En revanche, quatre décès sont malheureusement survenus :

- le 13 juin 2025 : Mme Sharmila [REDACTED],
- le 21 septembre 2025 : M. Pierre-Louis [REDACTED], ancien Municipal de 1974 à 1982,
- le 28 octobre 2025 : Mme Françoise [REDACTED], épouse de M. Robert [REDACTED], également ancien Municipal de 1974 à 1982,
- le 26 novembre 2025 : M. François [REDACTED], père de Mme Anouck [REDACTED], membre du Bureau électoral.

En souvenir de ces personnes et en adressant à leurs familles toute la sympathie de l'assemblée, le Président invite les membres du Conseil à observer un temps de silence.

1. Appel

La Secrétaire, Mme Jocelyne Zbinden, procède à l'appel des membres du Conseil général.

Il est constaté la présence de 37 membres, 17 membres excusés et 4 membres absents sans excuse (voir Annexe 1).

La Municipalité est représentée au complet.

Durant cette séance, M. Kilian Thonney s'est manifesté pour exprimer son souhait d'intégrer le Conseil général.

Le Conseil compte actuellement 58 membres. Avec 37 membres physiquement présents, le quorum est atteint, ce qui permet à l'Assemblée de délibérer valablement. Le Président déclare la séance officiellement ouverte.

2. Assermentation(s) éventuelle(s)

Suite à sa demande, le Président procède à l'assermentation de M. Killian Thonney, qui rejoint officiellement le Conseil général.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée est présenté comme suit :

1. Appel
2. Assermentation(s) éventuelle(s)
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2025
5. Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (préavis municipal 06/25)
 - 5.1 Rapport de la Commission de gestion et finances
6. Budget pour l'année 2026 (Préavis municipal 07/25 et annexes 1-2-3)
 - 6.1 Rapport de la Commission de gestion et finances
7. Réfection de la grande salle (Préavis municipal 08/25)
 - 7.1 Rapport de la Commission de gestion et finances
8. Communications de la Municipalité
9. Communications du Président du Conseil
10. Divers et propositions individuelles

Aucun commentaire ni opposition n'étant exprimé sur l'ordre du jour, il est adopté à l'unanimité, avec 1 abstention.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2025

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas sollicitée. Aucune modification n'est proposée.

M. Julien Wegmuller intervient en indiquant que ce PV est très complet et très clair. Il remercie son auteur.

Le Conseil accepte le procès-verbal à l'unanimité, avec 2 abstentions.

5. Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (Préavis municipal 06/25)

Le Président passe la parole à M. Laurent Michel.

Au préalable, le Syndic, M. Jean-François Braissant, présente la nouvelle boursière, Mme Joëlle Monney, présente dans l'assemblée. Elle a été engagée suite à la démission de Mme Sandra Braissant et est domiciliée à Collombey (VS). Le Syndic relève que le travail réalisé en collaboration avec M. Laurent Michel est pleinement satisfaisant.

M. Laurent Michel expose ensuite le contenu du préavis, qu'il qualifie de technique, mais qu'il résume en deux points principaux.

1) Application du MCH2 et réaffectation des fonds

Le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 impose une réorganisation des fonds de réserve.

Il existe notamment des fonds liés aux domaines dits autoporteurs (déchets, eau potable, épuration). Ces fonds, alimentés par les taxes, n'appartiennent pas directement à la commune mais aux contribuables concernés. Ils doivent dès lors être séparés du capital propre communal dans la comptabilité et faire l'objet de nouvelles affectations comptables (intitulés et numéros).

Il en va de même pour les fonds de tiers, tels que notamment les fonds destinés aux jeunes (fonds Marguerite Lugeon) ou à l'entretien d'une tombe au cimetière. Ces fonds, déposés dans un but précis par des tiers, doivent être distingués clairement des fonds communaux.

Par ailleurs, certaines réserves actuellement inscrites au passif du bilan doivent désormais être intégrées directement en déduction des actifs, selon les normes du MCH2. Il ne s'agit pas d'une disparition des montants, mais d'une transformation purement comptable.

Les fonds de réserve communaux (routes et chemins, investissements futurs, péréquation, défense juridique, etc.) ne peuvent plus être maintenus sous leur forme actuelle. Ils doivent être réalloués dans ce qui est désormais appelé la réserve pour politique budgétaire, intégrée aux fonds propres de la commune.

Cette réserve permettra notamment d'absorber d'éventuels déficits, d'affecter d'éventuels excédents futurs et d'assurer une meilleure lisibilité financière.

L'objectif principal de ces changements est d'améliorer la transparence du résultat effectif de la commune. La distinction entre résultat comptable et résultat économique réel sera ainsi clairement identifiable dans les comptes futurs. La fortune communale sera également mieux distinguée des fonds appartenant à des tiers.

2) Classification du patrimoine communal

Le second point concerne la classification des immobilisations de la commune entre le patrimoine administratif (biens nécessaires au fonctionnement de la commune) et le patrimoine financier (biens non indispensables aux tâches communales).

À titre d'exemple, la salle communale relève du patrimoine administratif, tandis que les appartements loués ou certains titres relèvent du patrimoine financier.

La commune détient notamment des actions de Cridec, qui seront classées au patrimoine financier, car elles ne sont pas indispensables au fonctionnement des services contrairement aux parts de Valorsa, qui relèvent du patrimoine administratif, l'adhésion étant obligatoire pour la gestion des déchets.

La commune possède également de nombreuses parcelles (prés, champs, forêts), qui ne sont pas constructibles. Ces terrains relèvent, pour la plupart, du patrimoine financier. En revanche, les terrains indispensables aux infrastructures communales, comme celui du réservoir de Moiry, relèvent du patrimoine administratif.

Il est précisé que le classement en patrimoine financier n'implique en aucun cas une intention immédiate de vente. Ce classement vise avant tout à faciliter la gestion administrative future, notamment dans le cadre d'échanges fonciers nécessaires à des projets d'infrastructures.

Dès les comptes 2026, l'ensemble de ces éléments figurera en annexe du bilan. Le travail de reclassification doit donc être réalisé en amont afin de permettre cette présentation conforme aux nouvelles normes comptables.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

5.1 Rapport de la Commission de gestion et finances

M. Pierre-Yves Roberti donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances relatif au préavis municipal n° 06/25 : Ajustement du bilan pour le passage au plan comptable MCH2.

La Commission de gestion et des finances, composée de MM. Christian Walther, Stéphane Oulevay et Pierre - Yves Roberti, s'est réunie le 5 novembre 2025 afin d'examiner l'ajustement du bilan pour le passage au nouveau système comptable MCH2.

La Commission relève le travail très important réalisé par le Municipal des finances, M. Laurent Michel, ainsi que par les boursières communales, Mme Sandra Braissant et Mme Joëlle Monney, afin de mettre le bilan actuel en conformité avec le nouveau système comptable.

Les explications très complètes fournies lors de la séance, ainsi que le préavis, exposent clairement les changements structurels de la comptabilité communale. Ces modifications sont essentiellement de nature technique et visent à harmoniser les comptes avec les exigences du Canton de Vaud et de la Confédération.

Dès lors, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Le Président demande s'il y a d'éventuelles questions. Aucune question n'est soulevée.

Il relève qu'il serait délicat de procéder à un vote global, le préavis comprenant sept décisions sollicitées par la Municipalité. Il propose dès lors de les énoncer une à une et de procéder à des votes séparés pour chacune d'elles.

1. Reclassifier les financements spéciaux, les legs et fondations sans personnalité juridique de la manière présentée dans le préavis.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

2. Dissoudre les fonds suivants afin d'alimenter la réserve de politique budgétaire

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

3. Dissoudre le fonds suivant afin d'alimenter le capital.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

4. Réaffecter le fonds suivant en réduction de l'actif au bilan.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

5. Reclasser les éléments concernés dans le patrimoine financier.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

6. Attribuer au patrimoine financier les 36 parcelles suivantes, à leur valeur au bilan de CHF 0.–.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

7. Réattribuer, du patrimoine administratif au patrimoine financier, les parts relatives aux appartements loués dans la maison de commune.

Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 0

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 06/25 dans son intégralité à l'unanimité.

6. Budget pour l'année 2026 (Préavis municipal 07/25 et annexes 1-2-3)

M. Laurent Michel présente le budget 2026 au moyen d'un support visuel projeté à l'écran. Il explique que l'introduction du plan comptable MCH2 entraîne une modification importante de la structure de la comptabilité communale.

Sous le modèle MCH1, la classification fonctionnelle comportait 8 secteurs, tandis que le MCH2 en compte désormais 10, l'administration débutant à la rubrique « 0 ». Cette nouvelle classification fonctionnelle génère environ 50 % de rubriques comptables supplémentaires, avec un passage d'environ 120 à 180 postes au bilan. Cette évolution est volontairement restée mesurée, la commune étant de petite taille.

Il explique que les charges, auparavant regroupées sous l'administration générale, sont désormais réparties dans plusieurs rubriques spécifiques. À titre d'exemple, les salaires liés au nettoyage de l'église seront désormais imputés

sous la rubrique « cultures, sport et loisirs, église ». De même, les dons ou soutiens seront désormais ventilés selon leur nature (culture, sport, musée, etc.). Les domaines et bâtiments sont également redistribués selon leur affectation. Les appartements loués relèvent désormais du patrimoine financier, alors que les bâtiments nécessaires aux tâches communales restent dans le patrimoine administratif.

Dès lors, une comparaison directe entre les comptes 2024, le budget 2025 et le budget 2026 n'est plus possible, en raison du changement de classification. Un tableau comparatif a donc été établi afin d'expliquer les principales variations.

M. Laurent Michel rappelle que l'essentiel des recettes de la commune provient des revenus fiscaux. Les années 2022 et 2023 ont été particulièrement favorables en raison de rattrapages d'impôts importants. En revanche, l'année 2024 a été marquée par une baisse de la force fiscale, la valeur du point d'impôt par habitant étant passée de 40 à 35.56. Les bons résultats 2024 sont dus à des recettes conjoncturelles exceptionnelles.

Pour le budget 2026, les revenus fiscaux sont estimés à CHF 883'000.–, soit un niveau supérieur à 2024, en raison notamment de l'augmentation des impôts fonciers liée à l'achèvement de nouveaux immeubles désormais taxés ainsi que de l'augmentation du nombre d'habitants, estimé à 355 habitants contre 346 fin 2024. Il est également espéré une diminution des pertes sur créances fiscales anciennes.

Le budget 2026 présente toutefois un excédent de charges de CHF 26'134.–, alors que le budget 2025 prévoyait un bénéfice de CHF 13'706.–, soit une détérioration de la situation financière d'environ CHF 39'840.–.

Les principales causes identifiées sont :

1. La baisse des revenus fiscaux, partiellement compensée par la péréquation intercommunale. Le solde non compensé représente une charge de CHF 17'826.–.
2. L'accueil de jour (UAPE) : 42 places sont en cours de réalisation dans la maison de commune à La Sarraz, dont 24 ouvriront en mai 2026, puis 48 à la rentrée d'août 2026. Les coûts sont répartis sur la base du nombre d'habitants pour le budget, puis à 90 % selon l'utilisation effective et 10 % selon la population lors des comptes. L'expérience d'autres communes démontre une forte augmentation de la demande une fois les places disponibles.
3. Les charges du personnel et de l'administration générale : le départ de Mme Sandra Braissant et l'arrivée de Mme Joëlle Monney, ainsi que l'augmentation des taux d'activité de la secrétaire communale et de la boursière, ont entraîné une hausse des charges de personnel, les anciens taux n'étant plus suffisants au vu de la complexification des tâches.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion et finances.

6.1 Rapport de la Commission de gestion et finances

M. Christian Walther donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances relatif au préavis municipal n° 07/25 : Budget pour l'année 2026.

La Commission de gestion et des finances, composée de MM. Stéphane Oulevay, Pierre-Yves Roberti et Christian Walther, s'est réunie le 5 novembre 2025 en présence de M. Jean-François Braissant, Syndic, M. Laurent Michel, Vice-Syndic, M. Stéphane Ecuyer, Municipal ainsi que de Mme Joëlle Monney, nouvelle boursière communale afin d'examiner le préavis susmentionné.

La Commission relève qu'en raison du passage au plan comptable MCH2, une comparaison directe avec les budgets des années précédentes n'est pas possible. Le comparatif global présenté par M. Laurent Michel permet toutefois de mettre en évidence les éléments suivants :

- Les recettes fiscales sont en baisse de CHF 71'000.–, partiellement compensées par une diminution des charges de la péréquation cantonale de CHF 53'174.–, laissant subsister un solde négatif de CHF 17'826.–.
- S'agissant de l'accueil de jour (AJERCO), la charge augmente de CHF 18'190.–, principalement en raison de la création d'une nouvelle UAPE à La Sarraz. Le coût effectif en 2026 dépendra de l'utilisation réelle par les enfants du village.
- Pour l'école obligatoire, la charge est prévue en baisse de CHF 6'270.–, l'effectif de la population étant moins élevé que prévu à fin 2025.
- Les charges du personnel administratif augmentent de CHF 13'770.–, en raison d'une adaptation des salaires et des taux d'activité.
- L'entretien des routes est en diminution de CHF 5'000.– par rapport au budget 2025.

Sur la base du détail des comptes, la Commission relève encore les points suivants :

- Administration : un montant de CHF 8'700.– est prévu pour la deuxième étape de la gestion et de la mise en ordre des archives communales.
- Traitement des eaux usées : un montant de CHF 10'000.– est inscrit dans la perspective du projet EHVV – Épuration Haute Venoge-Veyron. La révision du règlement impliquera une évaluation des taxes communales, nécessitant l'intervention d'un expert. Un prélèvement sur les financements spéciaux de CHF 7'950.– permettra de compenser partiellement cette charge.
- Cimetière : une deuxième étape de réhabilitation est prévue pour un montant de CHF 5'700.–.

En conclusion, pour l'année 2026, marquée par le changement de modèle comptable, l'excédent de charges est budgété à CHF 26'134.–.

La Commission adresse ses remerciements à M. Laurent Michel, en charge des finances, ainsi qu'à Mme Joëlle Monney, pour le travail important accompli dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2).

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil général d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

M. Yannick Linniger s'interroge sur l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire communale et de la boursière, et souhaite connaître l'ampleur de cette augmentation afin d'avoir une vision du volume de travail supplémentaire.

M. Laurent Michel répond que le taux d'activité de la boursière est passé de 20 % à 25 %. Il précise que certaines tâches devenaient impossibles à gérer avec le taux précédent. Cette situation se reflétera notamment dans les heures supplémentaires figurant aux comptes 2025, en raison de l'important travail préparatoire lié à l'introduction du MCH2. Il souligne que ce dernier ne se limite pas à une simple transformation des comptes, mais implique davantage d'écritures, la production de nombreuses annexes ainsi que des exigences accrues pour la comptabilité des investissements. Le nouveau taux est ainsi plus adapté à la charge réelle de travail. Il relève par ailleurs que, par comparaison avec les communes environnantes, un taux de 20 % était devenu exceptionnellement bas au regard des exigences actuelles.

Concernant la secrétaire communale, M. Laurent Michel indique que son taux d'activité a également été augmenté de 5 %, en raison d'une charge administrative en constante augmentation ces dernières années (volume de courriers, suivis de dossiers, relances, etc.), qui générerait également de nombreuses heures supplémentaires.

M. Julien Wegmuller confirme que le taux de la secrétaire communale passe ainsi de 40 % à 45 %. Il demande si le personnel communal se limite à deux personnes et si les charges sont aujourd'hui correctement ventilées.

M. Laurent Michel précise qu'un troisième collaborateur, M. Nicolas Guerry, intervient notamment pour le déneigement et le travail à la STEP. Il indique que les charges étaient déjà séparées auparavant, mais que les charges sociales ne l'étaient pas systématiquement. Avec le MCH2, toutes les charges doivent désormais être ventilées de manière plus stricte, notamment entre les déchets, les taxes, l'entretien des routes et l'administration générale. Il ajoute que certains travaux d'entretien, tels que le nettoyage des chemins et des abords de routes, ont été renforcés, ce qui explique également une partie de l'augmentation des charges figurant au budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président clôt le débat et propose de passer au vote.

Le Conseil général de Chevilly approuve à l'unanimité le budget pour l'année 2026 (préavis municipal n° 07/25 et annexes 1 à 3).

7. Réfection de la grande salle (Préavis municipal 08/25)

Le Président donne la parole à M. Stéphane Ecuyer, Municipal.

M. Stéphane Ecuyer indique qu'il ne s'attardera pas longuement sur le sujet, l'ensemble des éléments ayant déjà été transmis par écrit. Il souhaite toutefois revenir sur quelques points.

Il rappelle que la salle communale a fêté ses 25 ans cette année et qu'elle est régulièrement entretenue afin d'être maintenue dans le meilleur état possible. Une rangée de fenêtres ainsi que les stores attenants sont particulièrement exposés aux intempéries, auxquelles s'ajoutent certaines sollicitations liées aux activités des enfants, notamment lors de jeux de ballons, ce qui a contribué à des dégradations plus importantes que sur le reste du bâtiment.

Après consultation de différents artisans, la Municipalité prévoit le remplacement de trois fenêtres et des stores, afin de pouvoir procéder également à l'entretien complet du parquet de la salle, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Les détails des travaux figurent dans le préavis transmis aux membres du Conseil.

M. Stéphane Ecuyer se tient ensuite à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

7.1 Rapport de la Commission de gestion

M. Stéphane Oulevay donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances relatif au préavis municipal n° 08/25 : Remplacement des portes-fenêtres, des stores et du parquet de la grande salle.

La Commission de gestion et des finances, composée de MM. Stéphane Oulevay, Pierre-Yves Roberti et Christian Walther, s'est réunie le 5 novembre 2025 en présence de M. Jean-François Braissant, Syndic, M. Laurent Michel, Vice-Syndic, M. Stéphane Ecuyer, Municipal ainsi que de Mme Joëlle Monnay, boursière communale afin d'examiner le préavis susmentionné.

La Commission rappelle que la grande salle communale, qui a fêté ses 25 ans cette année, a été régulièrement entretenue durant toute sa période d'exploitation. Toutefois, certaines parties exposées aux intempéries présentent aujourd'hui des signes de vieillissement avancé. Les trois portes-fenêtres ainsi que les stores à lamelles situés sur la façade sud-ouest subissent une dégradation croissante, situation déjà annoncée lors du Conseil général du 5 décembre 2024, ce qui avait alors conduit au report de la réfection du parquet.

Après consultation d'artisans spécialisés, la Municipalité recommande :

- le maintien de portes-fenêtres à battants d'aspect identique, mais avec une meilleure qualité thermique,
- l'installation de stores à lamelles reliées, offrant une meilleure résistance aux intempéries et aux sollicitations diverses (grêle, ballons, etc.), tout en préservant l'aspect visuel de la salle.

La réfection complète du parquet (salle, escaliers et galerie) est également prévue, avec un ponçage fin et une imprégnation à base d'eau en trois couches, privilégiant un entretien sans solvants.

Coût des travaux

Sur la base des offres reçues, l'investissement est estimé comme suit :

- Portes-fenêtres (façade sud-ouest) : CHF 30'200.–
- Stores à lamelles reliées : CHF 5'600.–
- Raccordement électrique des stores : CHF 1'100.–
- Réfection complète du parquet : CHF 9'600.–
- Divers et imprévus : CHF 3'500.–

Total TTC : CHF 50'000.–

Amortissement

Conformément aux directives cantonales (MCH2), l'investissement sera amorti sur 10 ans, dès l'année suivant la mise en service, soit dès 2027.

Au regard des éléments précités, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil général d'adopter le préavis municipal n° 08/25 tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

M. Julien Wegmuller se déclare quelque peu surpris par la durée d'amortissement de 10 ans et demande si celle-ci est imposée légalement ou s'il existe une certaine marge de manœuvre. Il relève que les fenêtres actuelles ont 25 ans, à l'image de la salle qui a fêté son anniversaire cette année, et estime que l'amortissement sur 10 ans lui paraît relativement bref.

M. Laurent Michel répond que les durées d'amortissement sont fixées par le MCH2 et doivent être respectées. Il précise que pour la construction d'un bâtiment neuf ou pour des réfections lourdes, la durée d'amortissement est de 30 ans. En revanche, pour des éléments ponctuels portant sur une partie d'un bâtiment, comme c'est le cas ici, la durée d'amortissement est de 10 ans.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt le débat et passe au vote.

Deux décisions sont alors soumises au Conseil général :

1. Accorder un crédit de CHF 50'000.– permettant les travaux de réfection de la grande salle conformément au préavis présenté.
Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 1
2. Prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil général.
Résultat du vote : Oui : unanimité, Non : 0 et abstention : 2

M. Stéphane Ecuyer remercie le Conseil général et indique que les travaux seront réalisés au printemps 2026.

8. Communication de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Stéphane Ecuyer, Municipal, fait le point sur les divers dossiers en cours :

Bâtiments communaux

Le Collège : Aucun élément particulier n'est à signaler.

La Grande salle : M. Stéphane Ecuyer remercie le Conseil pour les travaux de réfection accordés. Les travaux sont prévus pour le printemps 2026.

Ancien abattoir (salle culturelle) : Aucun point particulier à signaler. Le chauffage a été entièrement nettoyé, remis en service et largement utilisé par l'équipe chargée de la décoration des fontaines, à satisfaction. La salle est actuellement fonctionnelle, chauffée et éclairée.

Église : Une réfection complète de la sonorisation a été effectuée cette année, l'ancienne installation présentant des problèmes de bourdonnement. Le dernier culte s'est tenu avec l'installation rénovée, à entière satisfaction de l'organiste. Les anciennes ampoules ont été remplacées par des ampoules LED, améliorant l'éclairage tout en permettant une économie d'énergie. Les problèmes d'étanchéité des fenêtres ainsi que les coulures au niveau du cadran de l'horloge sont toujours en cours d'étude avec différents artisans. L'église étant classée en note 2 au niveau cantonal, toute intervention devra obtenir l'accord du service cantonal des monuments historiques.

Police des constructions

Plusieurs chantiers sont en voie de finalisation. Leur avancement reste parfois difficile à accélérer, la Municipalité disposant de peu de moyens de contrainte. Quelques demandes de nouveaux projets sont en cours, essentiellement de petite envergure. Aucun grand projet locatif n'est annoncé à ce stade. Le règlement sur les émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions est entré en vigueur le 30 juillet 2025. Il est disponible sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « documents à disposition ».

Éclairage public

Le contrat de maintenance a été renouvelé en début d'année. Le contrôle général annoncé en juin a permis d'identifier plusieurs candélabres présentant un risque pour la sécurité. L'ensemble des travaux de stabilisation et de mise en conformité a été effectué. L'éclairage public est désormais conforme, tant sur le plan de la luminosité que de la sécurité.

PACom

Concernant le sujet, le dossier demeure en cours.

Comme annoncé lors de la séance de juin dernier, un refus de validation du PACom a été notifié par la DGTL. Un débriefing a ensuite été effectué, puis une séance a été organisée début septembre avec la DGTL et la DGMR, principalement sur la problématique du stationnement figurant dans le règlement.

De nombreux échanges ont eu lieu lors de cette séance et une certaine ouverture semblait possible. Il a alors été convenu de préparer un dossier de justification. L'ensemble des points annexes a pu être réglé lors de cette séance. En revanche, pour la question spécifique du stationnement, un document a été élaboré avec le mandataire et transmis fin octobre.

Un retour négatif de la DGTL nous est malheureusement parvenu concernant la partie stationnement.

À ce stade, la Municipalité ne s'est pas encore réunie pour se positionner sur la suite à donner. Le dossier est donc à suivre.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

M. Cédric Gaudin, Municipal, prend ensuite la parole et fait le point sur les divers dossiers en cours :

Eau potable

À la suite de l'été particulièrement chaud et sec, la commune est restée malgré tout en autosuffisance grâce à sa source. Des réserves de 2024 étaient encore disponibles, compte tenu de l'année favorable vécue. Le débit de la source n'est pas descendu en dessous de 250 l/min, ce qui a permis d'éviter de solliciter l'eau de la commune de Moiry. À titre de rappel, la consommation est d'environ 85 l/min/jour par personne, à laquelle s'ajoutent les fontaines, dont la consommation est pratiquement équivalente. Concernant la qualité de l'eau, le statu quo est constaté et les analyses effectuées depuis le dernier Conseil sont conformes aux normes en vigueur.

S'agissant du projet de réfection de la conduite principale à l'intérieur du village, une présentation a été faite par le bureau d'ingénieurs mandaté. Le tracé a été présenté sur plan et le projet sera divisé en plusieurs tronçons, le village n'étant pas ouvert simultanément dans son ensemble mais rue par rue, afin de limiter les désagréments. Le coût total est estimé à CHF 876'700.– HT, comprenant 10 % pour les divers et imprévus ainsi que 10 % de marge d'erreur sur les devis, dont CHF 61'000.– HT pour les travaux de fouille. Au vu de l'état des routes actuelles, une variante avec réfection totale des routes est envisagée pour un montant d'environ CHF 330'000.– HT, ce qui porterait le coût total des travaux à env. CHF 1'100'000.– HT, soit env. CHF 1'212'000.– TTC.

Le projet se trouve actuellement en phase d'appel d'offres. Le bureau d'ingénieurs procède à la récolte des offres. Romande Énergie s'est montrée intéressée à profiter de l'ouverture prévue dans le village pour réaliser ses travaux d'enfouissement des lignes, tandis que la commune est toujours dans l'attente d'une réponse de Swisscom. Si le calendrier est respecté, un Conseil général extraordinaire pourrait avoir lieu au printemps, aux alentours d'avril 2026, sans que cela ne soit encore certain. Il est également prévu de changer la vanne de la conduite principale. Les introductions privées resteront à la charge des propriétaires, lesquels sont encouragés à vérifier l'état de leurs installations afin de pouvoir profiter de la présence des entreprises et du matériel sur place pour réduire les coûts.

Épuration (STEP / STCP)

Au niveau de la STEP, il n'y a rien de particulier à signaler pour le moment. Aucune panne ni casse n'est survenue durant les six derniers mois. Les deux dernières analyses des eaux de rejet n'étaient pas optimales, mais sans caractère alarmant. Lors du Conseil de juin, il avait été annoncé que le règlement d'épuration devait être révisé. Compte tenu de la complexité de cette révision, notamment en matière de méthodes de taxation, la Municipalité a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé pour l'accompagner. Le bureau Mosini Caviezel SA a été mandaté. Les documents demandés leur ont été transmis et la commune est actuellement dans l'attente de leur retour.

Projet EHV – Régionalisation de l'épuration

Le projet arrive dans sa phase terminale. La mise à l'enquête de la STEP est prévue entre fin décembre 2025 et fin janvier 2026, les dates devant encore être affinées en raison de la période des fêtes. Le dépôt du préavis de crédit de réalisation au Conseil intercommunal est fixé à fin mars 2026, pour une votation prévue le 30 avril 2026. Le début des travaux est prévu pour début juillet 2026. La mise en service de la STEP, avec le raccordement du village à La Sarraz, est prévue pour début 2029.

Police

Les panneaux de limitation de stationnement sur les places communales ont été modifiés. La durée maximale est passée de 12 heures à 4 heures, afin d'éviter les stationnements abusifs par quelques personnes du village. Le disque bleu de stationnement est désormais obligatoire, ce qui permettra d'effectuer des contrôles et, si nécessaire, de procéder à des amendes, certains Municipaux étant assermentés pour ce faire.

Pompiers

Un appel aux volontaires est lancé pour rejoindre le SDIS (Service de défense incendie et de secours). Le SDIS est en permanence à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

Mme Johanna Albuquerque demande si les recherches concernant les eaux parasites ont abouti.

M. Cédric Gaudin répond que les investigations sont toujours en cours. Quelques secteurs problématiques ont été identifiés, mais cela ne permet pas encore de résoudre entièrement la problématique. Les recherches doivent donc se poursuivre.

M. Yves Kubler demande si, dans le cadre des futurs travaux de réfection des routes, une réflexion a été menée ou pourrait être menée concernant la création éventuelle de zones piétonnes ou arborées, et si un projet de ce type a déjà été envisagé.

M. Jean-François Braissant, Syndic, indique que la réflexion a déjà été menée avec le bureau d'ingénieur. Il précise qu'il serait possible d'imaginer de tels aménagements, mais qu'il faut tenir compte du trafic agricole, nécessitant un certain gabarit de circulation, ainsi que du passage des bus, notamment sur l'axe Cossonay – La Sarraz. Ces contraintes rendent les aménagements arborés parfois difficiles à mettre en œuvre. Il ajoute que, si l'option d'une réfection totale des routes devait être retenue, certaines solutions pourraient être envisagées selon les secteurs.

Pour la rue de la Raisinée, des possibilités existent, sous réserve d'arrangements avec les propriétaires privés, la largeur de la chaussée ne pouvant être réduite indéfiniment. Il précise que ces éléments ont déjà été discutés.

M. Christian Walther s'interroge sur la cohérence entre le projet d'enfouissement des lignes par Romande Énergie et le projet annoncé de Swisscom, qui prévoit l'installation de la fibre optique via les lignes aériennes.

M. Cédric Gaudin indique que la Municipalité encourage Swisscom à passer ses installations sous terre.

Mme Isabelle Jendly soulève la problématique de la priorité de droite depuis la rue de la Raisinée, indiquant qu'il est actuellement impossible d'avoir une visibilité suffisante en arrivant à l'intersection, notamment en raison des escaliers et du talus. Elle demande si cette situation pourrait être examinée lors de la réfection de la route.

Le Président invite la Municipalité à tenir compte de cette remarque dans le cadre des travaux routiers envisagés.

M. Maël Sauter signale que le panneau indicateur de la rue des Fontaines, tombé du candélabre et actuellement déposé sur les rochers, et demande s'il sera à nouveau fixé sur son poteau.

M. Jean-François Braissant, Syndic, indique que le nécessaire sera fait.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Mme Chantal Biesler, Municipale, prend ensuite la parole et fait le point sur les divers dossiers en cours :

Forêts

Le départ de notre garde forestier, M. Guy Monnier, après 33 ans de service, a été célébré à la grande salle de Chevilly le mardi 28 octobre. Il a été remplacé par Mme Mélanie Ledoux, qui est désormais la nouvelle garde-forestière.

La distribution des sapins aura lieu le samedi 13 décembre 2025 sur la place du collège. Les petits comptes ne pourront plus être effectués sur place et devront être réglés à un autre moment. Un apéritif convivial sera néanmoins servi.

Parcs, promenades et cimetière

Les deux secteurs les plus utilisés du cimetière ont été réaménagés avec des cailloux et du gazon, ce qui apporte une vue plus agréable à ce lieu. Il est prévu de terminer les mêmes aménagements sur les trois parties plus anciennes durant le premier semestre 2026. Une réflexion est également en cours pour la création d'un jardin du souvenir. L'évolution des finances communales sera observée avant de prendre une décision définitive, ce projet représentant un investissement plus conséquent. La réflexion devrait aboutir dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

Des remerciements sont adressés au groupe des dames chargé de la décoration des fontaines durant la période de Noël, pour tout le travail effectué qui embellit le village, ainsi qu'à Mme Laure Gaudin, pour les fleurs plantées dans le village, près de l'église, sur les totems et au collège. L'entretien renforcé des bordures de routes réalisé cette année est également salué, contribuant à offrir une meilleure image du village.

Le recensement des hirondelles, martinets et chauves-souris a été effectué sur le territoire communal. Des biologistes ont échangé avec certains habitants et viendront présenter leurs résultats lors d'une prochaine séance. Un dossier est disponible pour consultation. Les mesures proposées ne seront pas obligatoires, les propriétaires et la commune conservant leur autonomie. Il a également été évoqué l'ancien réservoir situé à la sortie du village, côté droit, pour un éventuel aménagement d'une petite entrée permettant l'installation de chauves-souris.

Déchets

Elle informe que les containers pour déchets compostables, installés pour les déchets alimentaires, voient leur utilisation se détériorer progressivement. Au départ, le fonctionnement était satisfaisant, pour autant que les déchets soient vidés directement dans le container et non déposés dans leurs sachets. Or, des sacs fermés ainsi que quelques déchets inappropriés, tels que des cannettes, ont récemment été constatés, notamment dans le secteur mentionné. Un rappel par signalisation sera mis en place afin de préciser que les sachets doivent être vidés et que seuls les déchets compostables sont autorisés.

Elle invite la population à sensibiliser avec bienveillance les usagers en cas de mauvais tri, afin d'éviter la suppression de ces containers. À défaut, les seules alternatives resteraient la déchetterie, avec un coût supplémentaire, ou les ordures ménagères, ce qui n'est pas adapté aux déchets compostables. Il est également rappelé que le gazon, les cendres et la sciure n'y ont pas leur place.

L'opération « Coup de balai » aura lieu au printemps prochain, la date restant à définir. La population en sera informée par flash info.

Social

Le repas des aînés a eu lieu le 1er octobre dernier, en collaboration avec la commune de Ferreyres. La participation est en augmentation et les participants se montrent, comme chaque année, très satisfaits de ce moment convivial.

L'ARASMAC, notre agence des assurances sociales, va fusionner avec l'office équivalent situé à Nyon. Cette réorganisation fait suite à la décision du Canton de réduire le nombre d'ARAS (Agences régionales des assurances sociales) pour les transformer en ERAS (Établissements régionaux des assurances sociales).

La région de Cossonay et ses villages voisins est particulièrement concernée, puisqu'elle devra se prononcer sur un choix de rattachement, lequel pourrait avoir un impact important sur l'ASPMAD (Association des soins pour le maintien à domicile). Cette association regroupe huit centres médico-sociaux (Cossonay, Grandson, La Vallée, Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Yvonand et Yverdon), dont fait partie le CMS de Cossonay, lequel développe actuellement ses prestations sur un vaste territoire. Les représentants des localités ont été informés et mèneront une réflexion collective afin d'agir de la manière la plus appropriée, une fois que les enjeux et conséquences seront clairement identifiés.

Par ailleurs, une séance d'information et de présentation, en collaboration avec les communes de Moiry et Ferreyres, sera organisée afin de faire connaître aux séniors l'ensemble des services qui leur sont destinés. Cette séance sera soutenue par Agora Vaud. La date sera communiquée par le flash info.

Remerciements

Mme Chantal Biesler remercie chaleureusement la jeunesse pour l'invitation adressée cet automne au Président du Conseil général visant à tenir la prochaine séance du Conseil général sur leur place de concours. Le Bureau du Conseil a malheureusement décliné cette proposition. Elle exprime son regret, quant à cette décision, estimant qu'il n'y aura probablement pas d'autre fête des Tambours à l'avenir. Elle précise qu'il y aura, d'une manière ou d'une autre, l'occasion de venir à leur rencontre.

En regard de la remarque de Mme Chantal Biesler, le Président prend la parole jugeant nécessaire d'apporter des précisions concernant la réponse donnée à M. Maxime Raemy, Président de la Jeunesse, lorsque celui-ci l'avait approché à ce sujet. Il lui avait indiqué que l'idée était très bonne et qu'elle serait rediscutée. Après consultation de plusieurs personnes, il est toutefois apparu qu'en période hivernale, en cas de froid, de pluie ou de neige, de nombreuses personnes ne se déplaceraient pas, ce qui faisait peser un risque sur l'atteinte du quorum. Afin d'éviter

une séance où des décisions ne pourraient être valablement prises, le Bureau du Conseil a dès lors décidé, à regret, de renoncer à cette option en la communiquant et l'expliquant à M. Maxime Raemy.

Le Président précise avoir néanmoins suggéré que l'apéritif des petits sapins puisse éventuellement se tenir à cet endroit et avoir invité la jeunesse à s'adresser aux Municipaux à ce sujet. Il rappelle que le Bureau a pris cette décision dans le cadre de son rôle. Il ajoute que, malgré tout, plusieurs personnes se sont dites satisfaites que la séance ait lieu dans les locaux habituels, tout en reconnaissant que la proposition de la jeunesse était excellente sur le fond, mais posait un problème de forme et de praticabilité en période hivernale.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

M. Laurent Michel, Municipal, prend ensuite la parole et fait le point sur les divers dossiers en cours :

Concernant l'association scolaire, le Conseil intercommunal a accepté à l'unanimité les budgets 2026, ainsi que le crédit d'investissement complémentaire, lequel doit permettre de mener l'avant-projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique double. Un architecte, ainsi que différents spécialistes (sanitaire, chauffage, etc.), ont déjà été mandatés pour travailler sur cet avant-projet. Des sondages sont actuellement en cours aux abords du collège de La Sarraz, afin de procéder aux analyses géotechniques, d'évaluer la portance du terrain pour les fondations et d'examiner la présence éventuelle de pollution du sol, des désagréments ayant été rencontrés lors de la construction du collège du Levant. Les résultats de ces études sont attendus pour le prochain Conseil de mai 2026 et devraient permettre de valider l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation du projet. Sur cette base, il y aura lieu de soumettre au Conseil intercommunal, puis aux sept communes membres, une augmentation du plafond d'endettement de l'ASI7.

Au sujet de la protection civile, il n'y a pas de point particulier à relever à ce stade. Le dicastère connaît toutefois une légère évolution. Un point de réunion d'urgence, mis en place lors de la crise énergétique, a été officialisé dans le local de l'ancien abattoir. Par ailleurs, M. Stéphane Ecuyer, Municipal, et le soussigné suivent actuellement une formation à la gestion de crise, formation mise en place par le Canton.

S'agissant de l'AIPCV, de la piscine et du camping de la Venoge, la situation est satisfaisante. Un projet de réhabilitation du camping de passage sera présenté courant 2026.

Au niveau des finances, il est relevé le travail conséquent accompli pour la préparation de la première phase du passage au MCH2. Des remerciements sont adressés à Mme Sandra Braissant, qui a œuvré jusqu'à la fin sur ce dossier, ainsi qu'à Mme Joëlle Monney, qui en a assuré la continuité.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions

:

M. Christian Walther demande si l'on se rend compte, au niveau régional et des communes voisines, voire au-delà, si le passage au MCH2 représente également un travail aussi conséquent que celui réalisé par la commune.

M. Laurent Michel, répond que certaines communes et associations ont servi de projets pilotes durant plusieurs années. Les autres communes disposaient ensuite de trois années pour se déterminer et passer au MCH2 (2025, 2026 et 2027). La commune de Chevilly a choisi d'entrer dans le système en 2026, afin de ne pas faire partie de la première vague de 2025 qui essuyait les plâtres, mais de bénéficier de retours d'expérience. C'est la raison pour laquelle le budget 2026 a déjà été présenté sous MCH2. Il précise que toutes les communes et associations devront

passer au MCH2 pour 2027. À titre d'exemple, l'ASI7 a également basculé en 2026. Dès 2027, il ne sera plus possible de présenter des comptes sous une autre forme que le MCH2.

M. Christian Walther demande si certaines communes, pour diverses raisons, n'ont pas pu présenter leur budget lors de la dernière échéance.

M. Laurent Michel indique que certaines communes ont encore présenté leur budget sous MCH1, parce qu'elles ne passeront qu'en 2027, alors que d'autres sont déjà passées au MCH2, notamment La Sarraz. Il précise également que le canton de Vaud est le dernier canton de Suisse à passer au MCH2. Il ajoute qu'au-delà de 2027, les communes qui ne seraient pas en conformité pourraient s'exposer à des mesures, sans pouvoir préciser lesquelles à ce stade.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question supplémentaire n'est posée. Il passe la parole au Syndic, M. Jean-François Braissant.

M. Jean-François, Syndic, prend ensuite la parole et fait le point sur les divers dossiers en cours :

Routes

Le Syndic informe avoir reçu plusieurs retours concernant les travaux réalisés sur la route de Cuarnens. En comparaison avec le tronçon Chevilly – La Chaux, la différence de qualité est perceptible, les travaux n'ayant pas encore été entrepris du côté de Cuarnens. Cela confirme, selon lui, la pertinence des travaux réalisés par la commune, nécessaires et effectués de manière durable. Concernant également la descente de la route de Moiry en direction de la Venoge, les travaux réalisés nécessiteront un suivi particulier, notamment pour le nettoyage des déversoirs en cas d'orages, mais la réfection en largeur était indispensable, notamment en raison du passage des bus. L'employé communal a déjà entrepris l'élagage des branches qui réduisaient la largeur de passage. Un travail d'entretien se poursuit donc dans ce sens. Dans la perspective du futur projet de réfection des routes du village, il sera aussi réfléchi à d'éventuelles plantations.

Le Syndic profite de ce point pour inviter la population à réserver la date du vendredi 19 décembre pour la chantée de Noël à l'église.

Élections et Municipalité

Le Syndic rappelle que l'année 2026 sera celle de la nouvelle législature communale, avec l'organisation des élections. Une soirée d'information, sous l'égide du Président et de la secrétaire du Conseil, a récemment eu lieu afin de présenter le fonctionnement de la Municipalité et d'informer les personnes intéressées. Cinq municipaux seront à élire en 2026. Cela ne signifie toutefois pas une démission générale, puisqu'à ce jour, au moins trois municipaux se déclarent prêts à poursuivre leur engagement, sous réserve de l'évolution de la situation. Il encourage personnellement toute personne intéressée à envisager cette fonction, qu'il décrit comme une aventure humaine enrichissante, bien que demandant beaucoup d'investissement en temps. Il souligne l'importance d'assurer la pérennité de la commune et invite toute personne intéressée à prendre contact avec les municipaux, lesquels se tiennent volontiers à disposition pour fournir les informations nécessaires.

Château de La Sarraz

Le Syndic évoque ensuite la situation du château de La Sarraz, patrimoine important de la région. La fondation en charge de son exploitation a fait part de difficultés financières et a sollicité un soutien des communes. La Municipalité ne peut pas s'engager sans réflexion approfondie, mais il est possible que cette question soit abordée prochainement au Conseil. Selon la fondation, une fermeture du château dès l'année prochaine ne serait pas exclue. Cette situation nécessitera, le moment venu, des décisions importantes.

Remerciements

En cette fin d'année, le Syndic adresse plusieurs remerciements. Il remercie chaleureusement ses collègues municipaux pour le travail considérable accompli durant l'année, notamment dans le cadre des règlements et du passage au MCH2, un travail exigeant mais nécessaire. Il remercie également le Bureau du Conseil, les collaborateurs communaux, ainsi que les membres des commissions pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Une mention particulière est adressée au groupe en charge de la décoration des fontaines, dont le travail contribue à l'embellissement du village durant la période des fêtes. Il remercie également la Jeunesse pour l'organisation des événements à venir, en leur souhaitant plein succès et en réaffirmant le soutien de la Municipalité dans la mesure du possible.

Enfin, le Syndic remercie la population pour les nombreux messages de soutien et d'amitié adressés à sa famille à la suite d'un événement difficile survenu au moulin. Il exprime sa profonde gratitude pour la discrétion et la bienveillance témoignées.

Le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Syndic.

Questions :

M. Yannick Linniger relève que, dans le cadre des prochaines élections communales, il a été mentionné que trois municipaux seraient prêts à poursuivre leur mandat et que deux envisageraient d'arrêter. Il demande s'il est possible de connaître l'identité de ces personnes.

Le Président se tourne vers la Municipalité, indiquant qu'il ne détient pas lui-même cette information.

Le Syndic, M. Jean-François Braissant répond que le dépôt des listes est prévu pour début janvier 2026 et que l'objectif n'est pas de présenter la situation comme deux postes à « combler », mais bien d'encourager toute personne intéressée à s'informer, à réfléchir à un engagement et, le cas échéant, à se porter candidate, ce qui constituait précisément le but de la soirée d'information. Il précise que M. Cédric Gaudin, Municipal, a exprimé le souhait de ne pas se représenter à l'issue de la législature en cours. Il indique également qu'il envisage lui-même de céder sa place, sans que cette décision ne soit toutefois arrêtée de manière définitive à ce jour. Il souligne l'importance d'assurer une continuité dans la gestion communale, compte tenu des nombreux dossiers conséquents, actuellement en cours. Dans cette perspective, si les candidatures devaient s'avérer insuffisantes, il n'exclut pas la possibilité de poursuivre temporairement son mandat, pour une durée transitoire de deux à trois ans, afin d'accompagner les nouvelles personnes élues et de leur éviter d'avoir à assumer d'emblée une charge trop lourde.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune question n'est posée.

9. Communication du Président du Conseil

Le Président rappelle aux membres du Conseil que tout changement d'adresse e-mail doit être communiqué à la Secrétaire, Mme Jocelyne Zbinden, faute de quoi les documents pourraient ne pas leur parvenir.

Revenant sur l'élection de la Municipalité, il rappelle que l'objectif n'est pas de « combler des trous ». En effet si neuf personnes devaient se présenter, cela ne poserait aucun problème. Nous vivons dans un système démocratique et la votation du 8 mars prochain a lieu afin de désigner les personnes que nous souhaitons mettre en place pour former une Municipalité pour cette prochaine législature. Il serait regrettable de freiner des personnes désireuses de s'engager dans cette responsabilité. À ce titre, le Bureau se tient également à disposition pour fournir toute information utile. Il

souligne que la séance d'information a permis de donner une image fidèle du rôle et des responsabilités des Municipaux.

Le Président rappelle ensuite les principales dates à retenir pour l'année 2026 :

- **Du 5 au 12 janvier 2026 à midi** : dépôt des candidatures pour la nouvelle Municipalité.
- **Le 12 février 2026 à 20h** : présentation des candidat-e-s à la nouvelle Municipalité. Cette séance comprendra également diverses informations relatives au futur Conseil général. L'objectif sera de présenter le Conseil aux personnes qui ne le connaissent pas encore et de procéder à une pré-inscription pour les différentes commissions en vue de la séance du Conseil de juin 2026.
- **Le 8 mars 2026** : résultat de l'élection de la nouvelle Municipalité. Les cloches sonneront pour annoncer la proclamation officielle des résultats.
- **Le 19 mai 2026 à 21h** : installation officielle de la Municipalité et du Conseil général par le Préfet.

Le Président remercie ensuite l'équipe du Bureau du Conseil ainsi que les scrutateurs, pour leur engagement lors des dimanches de votation, comprenant une présence active entre 10h et 13h, en soulignant qu'il s'agit d'un travail conséquent.

Il adresse enfin de vifs remerciements à Mme Jocelyne Zbinden, Secrétaire du Conseil, pour la qualité de son travail, en relevant que les procès-verbaux permettent également aux personnes absentes de prendre connaissance de manière fidèle des débats et décisions. Il la remercie chaleureusement pour son engagement.

10. Divers et propositions individuelles

Le Président donne ensuite la parole à M. Maxime Raemy, Président de la Jeunesse, qui présente l'organisation du Concours de tambours prévu du 14 au 17 janvier 2026.

Il indique qu'à ce jour, il reste quarante jours avant le début de la manifestation. Les préparatifs sont bien avancés : deux bâtiments ont déjà été montés sur les hauts du village et la grande cantine, d'une dimension de 70 mètres sur 20 mètres, a été livrée et sera prochainement installée. Les bénévoles travaillent intensivement les week-ends et l'organisation se déroule conformément au planning.

M. Maxime Raemy présente ensuite, à l'aide d'un plan, la configuration de la place de fête ainsi que le parcours du cortège du samedi 17 janvier 2026. Le départ se fera à hauteur du garage du village. Les groupes de jeunesses et d'anciens descendront jusqu'au bas du village, traverseront la route neuve en direction de la Condémine puis remonteront par le haut. L'arrivée est prévue aux abords du bâtiment communal. Plusieurs buvettes mobiles seront réparties tout au long du cortège afin d'assurer le ravitaillement.

Concernant les parkings, M. Maxime Raemy précise que pour les soirées du mercredi, jeudi et vendredi, un seul parking sera mis en place depuis Moiry, avec un sens unique allant jusqu'à l'intersection de Cuarnens. Les bus MBC continueront de circuler selon un itinéraire adapté, avec un léger détour occasionnant un décalage d'environ quatre minutes, sans incidence majeure sur le service.

Pour la journée du samedi 17 janvier, trois zones de stationnement seront organisées :

- le parking depuis Moiry en sens unique,
- un parking depuis La Chaux, également en sens unique avec sortie en direction de Dizy,
- et un troisième parking depuis la Condémine en direction de La Sarraz.

Il précise que le village sera fortement impacté par la circulation entre 8 h et 14 h et invite la population à anticiper ses déplacements. Le cortège étant terminé vers 14 h 30, la circulation pourra alors être partiellement rétablie. La réouverture totale des routes est prévue au plus tard dès 4 h du matin le dimanche.

Aucune question n'est posée concernant le stationnement.

M. Maxime Raemy rappelle ensuite le programme de la manifestation, tel qu'il a été distribué par tout-ménage et publié sur les réseaux sociaux :

- Mercredi 14 janvier 2026 : spectacle du groupe *Les Sissi* suivi d'un loto.
- Jeudi 15 janvier 2026 : soirée *Meurtres & Mystères* avec menu.
- Vendredi 16 janvier 2026 : plusieurs concerts dans les bâtiments.
- Samedi 17 janvier 2026 : grande journée du concours avec les différentes jeunesses et sociétés de tambours, annonce des résultats aux alentours de minuit, suivie de la fête.
- Dimanche 18 janvier 2026 : rangement du site.

Il invite la population à diffuser largement les affiches et flyers. Les informations complètes sont disponibles sur le site internet officiel : www.concours-tambours-chevilly-2026.ch.

Il précise que les inscriptions pour les soirées sont ouvertes et que la Jeunesse est encore à la recherche de quelques bénévoles, malgré un effectif déjà bien fourni.

Enfin, il adresse un remerciement particulier à l'équipe en charge de la décoration des fontaines, saluant la qualité de leur travail.

Le Président salue l'engagement de la Jeunesse, soulignant qu'elle s'est lancé un sacré défi et ne peut que la féliciter chaleureusement et la remercier pour tout le travail accompli.

Le Président demande s'il y a des questions concernant la manifestation.

Questions :

Mme Isabelle Yendly s'enquiert de l'existence d'un numéro de contact joignable en tout temps, en cas d'urgence médicale ou vétérinaire le samedi, ou si une évacuation devait être organisée depuis le village.

M. Maxime Raemy indique qu'il est atteignable sur son téléphone portable en tout temps, y compris durant le cortège.

Mme Elizabeth Ray demande également quelle personne peut être contactée dans le village en cas d'urgence médicale, précisant que, bien évidemment, l'ambulance aura de toute manière la priorité.

M. Pascal Jaggi précise qu'il sera présent le samedi pour la gestion des parkings, que plusieurs personnes disposent déjà de son numéro et qu'il sera joignable sur place.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

M. Pierre-Yves Roberti soulève une question concernant la Tine, estimant que la signalisation actuelle ne semble pas pleinement efficace. Il mentionne qu'un camping-car était encore stationné sur le site récemment et se demande si une signalisation plus restrictive ou plus visible ne serait pas nécessaire afin d'éviter ce type de situation.

Le Syndic, M. Jean-François Braissant, répond que la signalisation en place est conforme et lisible pour les personnes attentives. Il rappelle que ces panneaux ont été installés suite à de réels problèmes observés, notamment en période estivale. Il estime que la présence ponctuelle d'un camping-car en période hivernale ne pose pas de problème majeur,

tant qu'il ne s'agit pas d'un stationnement abusif répétitif. En revanche, si une occupation régulière devait être constatée, la Municipalité interviendrait. Il souligne que des avertissements ont déjà été distribués et rappelle que la commune n'a pas pour vocation d'exercer une surveillance policière permanente. Il précise enfin que la situation à la Tine s'est nettement améliorée ces derniers temps.

Mme Catherine Aeschbacher ajoute qu'en tant que petit village, il convient de conserver un bon sens collectif et d'éviter une application trop rigide des règles tant que les situations restent raisonnables.

Le Syndic souligne que cette problématique ne concerne d'ailleurs pas uniquement le secteur de la Tine, mais plus largement l'usage des places de stationnement communales. Il rappelle à ce titre que la Municipalité intervient de manière proportionnée lorsqu'un abus est constaté, les places communales devant rester à disposition de l'ensemble de la population et ne pouvant pas être utilisées comme des parkings privés.

Le Président conclut en indiquant qu'il convient de laisser la Municipalité faire son travail, dans un juste équilibre entre bon sens et application des règles, ce qui n'est pas toujours simple à concilier.

Mme Joana Albuquerque revient sur la proposition de M. Yves Kubler lors du dernier conseil concernant la pose de panneaux aux entrées du village pour annoncer les manifestations locales. Elle demande si cette proposition a fait l'objet d'un suivi.

Le Syndic répond être ouvert à toute proposition, précisant que les organisateurs peuvent s'adresser directement à la Municipalité, laquelle examinera chaque demande au cas par cas. Il indique que, jusqu'ici, seules la Jeunesse et l'association MyRun ont effectué ce type de démarche.

Le Président invite dès lors les membres à prendre contact avec la Municipalité s'ils souhaitent organiser une manifestation, rappelant que certaines règles doivent être respectées et qu'un accord préalable est requis.

Aucune autre question ni remarque n'est formulée.

Le Président remercie les membres du Conseil et indique que la Municipalité offre un verre à l'issue de l'assemblée.

Il lève la séance à 22 h 10.

La Président

La Secrétaire

Olivier Ray

Jocelyne Zbinden